

## **Régie de l'énergie**

**Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité de l'appel d'offres A/O 2009-02 pour l'énergie éolienne issue de projets autochtones et communautaires.**

**(Dossier R-3774-2011)**

-----

Je suis résident de Saint-Bernard-de-Lacolle, municipalité limitrophe de Saint-Cyprien-de-Napierville. Je suis contre l'implantation d'un projet éolien à St-Cyprien, car le gouvernement a autorisé un projet autochtone à venir s'établir dans un village, sans au préalable obtenir le consentement du conseil municipal, ni de sa population, je considère cette façon de faire un affront.

La population de la région a rejeté massivement le projet éolien de St-Valentin tout en considérant que celui de St-Cyprien est similaire, c'est pourquoi ce projet doit être stoppé avant même l'étape du BAPE, car le résultat sera le même.

Le Ministre Pierre Arcand a précisé qu'il était impossible d'autoriser un projet rejeté massivement par la population qu'agir ainsi aurait violé les principes du développement durable que le gouvernement avait adopté.

Hydro prévoit une production excédentaire de 7 milliards de watt heures en 2012, alors pourquoi investir dans une énergie éolienne non rentable et si peu fiable.

Alain Arréal  
Saint-Bernard-de-Lacolle, Qc